

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

L'audience publique se poursuit le 13 juin 2023

Québec, le 18 mai 2023 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Pierre Magnan, président, et de Jacques Bénéard, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le [projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Champlain par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie \(Énergycycle\)](#) à compter du 13 juin à 19 h au Centre du Tricentenaire, situé au 961, rue Notre-Dame Est à Champlain. Les séances se poursuivront les jours suivants selon la participation publique et les besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

Date : À compter du mardi 13 juin 2023
Heure : 19 h
Endroit : Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame Est, Champlain
Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook du BAPE](#)

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue. D'abord, il est possible de s'adresser à la commission d'enquête à l'occasion des séances publiques, que ce soit pour résumer un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet. Les personnes qui privilégient ces options doivent prendre rendez-vous avant le 29 mai à 16 h, en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou, pour celles qui n'ont pas accès à Internet, en téléphonant au 1 800 463-4732.

Les participantes et participants peuvent également déposer un mémoire sans le présenter en séance. Rappelons qu'un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. La date limite pour le dépôt des mémoires est le 8 juin à 16 h. Pour les faire parvenir au BAPE, il faut remplir le formulaire [Je transmets un mémoire](#), ou encore, les acheminer par la poste au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

Enfin, pour celles et ceux qui ont un bref commentaire à formuler, la commission permet la soumission de textes de moins de 1 000 caractères. Dans ce cas, il suffit de remplir le formulaire [Je transmets un commentaire](#) avant le 8 juin à 16 h.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation d'un mémoire ou d'une opinion verbale se trouvent dans les pages [Je donne mon point de vue](#) et [Participer](#) du site Web du BAPE. Cette section contient les outils nécessaires pour la rédaction des mémoires et des commentaires ainsi que pour la préparation des opinions verbales.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que dans le [site Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Les documents peuvent aussi être consultés au bureau municipal, à Champlain. Les citoyennes et citoyens ont également la possibilité de communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'information.

La commission d'enquête doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 15 septembre. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!

